



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240206-2202-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/02/2024
Date de mise en ligne : 15 février 2024

URO/EmL

DECISION MUNICIPALE DM_2024_019

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code de Communes modifiés par la loi n°96-142 du 21 Février 1996),

Vu la délibération n°06 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 : De confier à Maître Xavier BOISSY - avocat conseil pour la Ville - 74, rue Georges Bonnac - Tour 4 - BP 50037 - 33007 BORDEAUX CEDEX - une mission de représentation de la Ville auprès du Tribunal d'Instance de Bordeaux dans le cadre d'une procédure d'expulsion pour occupation illicite.

ARTICLE 2 : D'imputer cette dépense au Chapitre 11, article 6226 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 : Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 07/02/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**